

# CONSEIL MUNICIPAL DE LUSIGNY

## SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du douze février deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

**Étaient présents :** JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne 1<sup>er</sup> adjoint, FRADIN Jacques 2<sup>ème</sup> adjoint, LEPINE Eliane 3<sup>ème</sup> adjoint, QUILLIER Roland 4<sup>ème</sup> adjoint, BERGER Pascal 5<sup>ème</sup> adjoint, GAUDARD Jean, PRUDHOMME Colette, BIRON Christiane, SALIGNAT Nadine, LAMOUREUX Martine, CHASSIN Murielle, DEGRANGE Hubert, JOLY Sébastien, MICHEL Michelle, LOMBARD Daniel, VOISIN Didier.

**Étaient absents et ont donné pouvoir :**

Mme SIMON Monique, excusée, donne pouvoir à Mme BERNARDIN Jocelyne.  
Mme BOUTRY Elisabeth, excusée, donne pouvoir à Mr LOMBARD Daniel

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Jocelyne.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS ou REPRESENTES : 19

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2020 après remarques formulées par :

- Mme MICHEL Michelle : en page 6 du compte-rendu, inversion du nom et prénom.
- Mr LOMBARD Daniel concernant la motion de soutien pour la construction d'un 2<sup>nd</sup> pont à Moulins en page 5 du compte-rendu :

Daniel LOMBARD fait part de plusieurs remarques à propos du projet et les conclusions de l'enquête, défavorable à la construction de cet ouvrage.

- Le plan de circulation de la ville de Moulins n'a jamais été modifié depuis plusieurs décennies, ni aucun aménagement réalisé pour améliorer et fluidifier les conditions de circulation aux heures de « pointe ».
- La reconversion du pont SNCF en voie routière pour véhicules légers (à sens unique entrant ou sortant selon le meilleur intérêt) n'a pas été étudiée.
- La possibilité de développement urbain de la rive gauche de la rivière Allier (sur les communes de Moulins, Neuvy, Bressolles) est en partie fautive. En effet, une grande partie est située en zone inondable, telle que définie au PPNRI. Celui-ci édicte des impossibilités ou des contraintes supplémentaires pour des constructions nouvelles, sans parler des conséquences environnementales, avec la disparition de terres agricoles.
- L'amélioration supposée de la liaison avec la RCEA relève de la supercherie et la construction de ce 2<sup>nd</sup> pont n'améliorerait en rien celle-ci pour autant qu'elle fut nécessaire.
- Enfin le coût du projet, évalué à 30 M€, est tout à fait approximatif et surtout disproportionné au regard des besoins réels et les autres solutions évoquées ci-dessus qui n'ont pas été étudiées.

Pour ces motifs, Daniel LOMBARD propose au conseil municipal de rejeter cette motion et ne pas soutenir ce projet aussi prestigieux qu'inutile.

**RENCONTRE AVEC LE GROUPE PHOTOSOL, CANDIDAT A LA CONSTRUCTION D'UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE :**

Mr le Maire donne la parole à Mr Guillaume PINUS du groupe PHOTOSOL, candidat pour l'implantation d'un champ photovoltaïque à Lusigny.

Un diaporama est diffusé lors de la séance de conseil municipal.

Le groupe PHOTOSOL a été créé en 2008 par 3 associés, entrepreneurs expérimentés, le groupe PHOTOSOL a eu pour ambition de devenir l'un des leaders parmi les opérateurs de centrales photovoltaïques. PHOTOSOL s'est historiquement développé dans le département de l'Allier grâce à l'un de ses 3 fondateurs originaire de Moulins.

La centrale solaire est installée pour une durée de 40 ans, les panneaux photovoltaïques sont garantis pendant 30 ans par le constructeur sur un minimum de performance. Au bout de 30 ans, la société prendra à sa charge si besoin le remplacement des panneaux. Les onduleurs-transformateurs, autres pièces maîtresses, sont changés tous les 10 à 12 ans en moyenne et font l'objet d'une maintenance minutieuse.

Pour chaque projet, une étude préalable des caractéristiques du terrain est nécessaire. Elle permet d'appréhender la faisabilité et le déroulement du projet sur le plan administratif, environnemental, financier, paysager, technique. Un projet sur mesure est alors présenté, adapté aux spécificités du terrain.

Contexte actuel du terrain : L'Etang d'Eté 03230 LUSIGNY.

- Surface totale : 6 hectares environ
- Usage : anciennement agricole
- Zonage (urbanisme) : classé en zone UEer du PLU (zone destinée à accueillir des constructions et installations uniquement nécessaires à la production d'énergie renouvelable).

Le terrain est situé sur une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type II, et à 1 km d'une zone Natura 2000 directive oiseaux et d'une zone ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux).

L'implantation proposée envisage d'installer la centrale photovoltaïque sur la majorité du terrain en respectant :

- Le zonage actuel du PLU.
- Une distance entre le ruisseau qui longe la bordure au sud et les premières tables de 12 mètres.
- Espace inter-rangés de 3 mètres permettant la co-exploitation ovine et un meilleur rendement bifacial. Des panneaux bifaciaux pourront être installés sur le projet afin de maximiser la création de valeur.

6.3 hectares de surface exploitable, 5MWc (Mégawatt-crête) de puissance installable, 1 230 kWh/kWc de productible annuel, raccordement au réseau sur une ligne HTA à proximité.

550 tonnes de CO2 économisées par an, équivalent de la consommation énergétique de 5 000 individus/an.

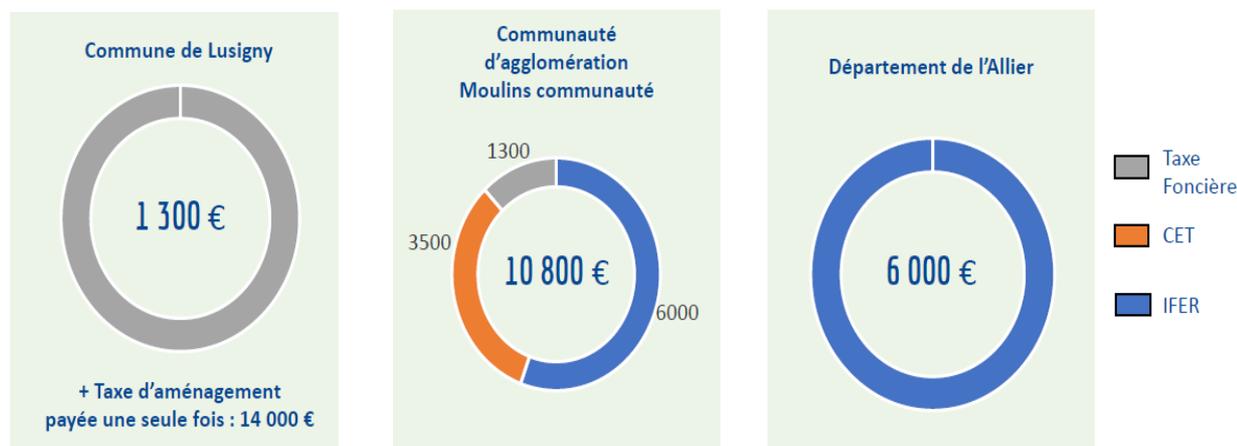
Un projet met en moyenne 3 ans à se concrétiser (de son initiation à la mise en service de la centrale). Pendant cette phase, PHOTOSOL prend en charge l'ensemble du projet en concertation avec la commune et les pouvoirs publics. Aucun coût ne sera supporté par la collectivité. La commune n'aura qu'un seul et même interlocuteur pour chacune des étapes du projet et ce, jusqu'à la remise en état du terrain.

PHOTOSOL propose la signature d'une promesse de bail d'une durée de 4 ans couvrant la durée moyenne du développement. Deux prorogations de 1 an seraient également prévues dans l'hypothèse où le développement s'avérerait plus complexe que prévu. Cette promesse de bail permet de sécuriser le foncier et ainsi d'engager les moyens humains et financiers nécessaires au développement du projet. Pendant toute la durée de la promesse, PHOTOSOL s'engage à verser une indemnité d'immobilisation de 3 000 € annuellement pour couvrir les frais d'entretien du terrain.

La promesse de bail est ensuite transformée en bail emphytéotique d'une durée de 32 ans. Il est renouvelable 2 fois 5 ans pour une durée totale pouvant aller jusqu'à 42 ans.

- Un premier versement de 100 000 € à la signature du bail emphytéotique.
- Un loyer de 40 000 € par an (soit 6 154 €/ha) sera versé par PHOTOSOL à la commune de Lusigny pendant les 20 premières années du bail.
- Un loyer de 60 000 € par an (soit 9 231 €/ha) sera versé à partir de l'année 21 et jusqu'au terme du bail.

- Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient environ à 18 000 € par an selon les taxes actuelles\* et du projet de base de 5 MWc (montant moyen déterminé sur la base de l'expérience Photosol mais qui dépend des taux des communes et des assiettes fiscales de CFE et CVAE).
- Le principal bénéficiaire de ces taxes sera la communauté de communes avec 11 000 €/an. Une révision de la répartition de l'IFER en faveur des communes est envisagée par le gouvernement.



Répartition des taxes IFER, CET et taxe foncière aux collectivités locales pour une puissance installée de 5 MWc

\* Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille de centrale photovoltaïque.

PHOTOSOL dispose d'une équipe de 50 collaborateurs répartis entre le siège à Paris, des bureaux au sud de Bordeaux et dans l'Allier à Yzeure pour les activités d'opération et maintenance.

PHOTOSOL possèdera à fin 2021 près de 100 MWc (Mégawatt-crête) de puissance totale en exploitation dans l'Allier, ce qui fait de PHOTOSOL le premier producteur photovoltaïque du département mais également de l'ancienne région Auvergne.

PHOTOSOL a pour ambition de continuer son développement dans l'Allier pour atteindre 150 MWc de capacité détenus par le groupe d'ici 5 ans.

#### **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA PART D'ALLIER HABITAT :**

Mr le Maire informe l'Assemblée que suite à la réunion du conseil municipal du jeudi 30 janvier 2020, un courrier a été adressé à Allier Habitat pour demander des informations complémentaires. Allier Habitat a transmis la délibération d'acquisition des 9 logements 1 rue du Stade et l'extrait du compte financier exercice 2018.

Mr QUILLIER fait remarquer que l'information sur le dépôt du certificat d'urbanisme n'a jamais été communiquée en séance de Conseil Municipal.

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas cautionner l'emprunt, sachant que la commune est déjà caution pour des pavillons d'Allier Habitat qui ont été vendus. Un courrier sera envoyé à Allier Habitat pour l'informer de la décision du Conseil Municipal.

#### **DELIBERATION POUR CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a autorisé par conventions de servitudes en date du 14 août 2018 et en date du 20 novembre 2018, ENEDIS à implanter un poste de transformation et des canalisations sur la parcelle, lieu-dit « La Tréfouse » cadastrée section A n° 657, moyennant une indemnité de 156.00 € et 20.00 €, et à implanter une canalisation sur la parcelle, lieu-dit « Le Tureau » cadastrée section E n° 413, moyennant une indemnité de 20.00 €. Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD de Montluçon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition, et autorise Mr le Maire à signer l'acte définitif et tous documents relatifs à ce dossier.

Mr GAUDARD Jean apporte quelques observations sur les conventions : aucune case n'a été cochée dans les conventions et la mention « lu et approuvé » ne figure pas à la signature de Mr le Maire.

## **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le bilan financier 2019 concernant la redevance d'exploitation des panneaux photovoltaïques à l'école maternelle. Ce bilan financier présente pour 2019 un résultat positif de 969.49 € dont 5 % soit 48.47 € qui sera versé à la commune au titre de la redevance d'exploitation. Ce document sera envoyé par mail à chaque élu.

XXXXXXXX

## **TOUR DE TABLE**

### **Jocelyne BERNARDIN**

- Donne lecture du compte-rendu du conseil d'école maternelle qui s'est déroulé le mardi 11 février 2020 : bilan des activités : projet annuel sur le jardin, la soirée spaghetti, les jeux de société, Noël, la galette des Rois. Les projets : le jardin, la photo de classe, handball, piscine, carnaval, vente de sacs, fête des écoles qui aura lieu le vendredi 26 juin à la salle polyvalente, matériel informatique et questions diverses.
- A participé le mardi 18 février 2020 au Conseil d'Administration du Centre Social :
  - Proposition du budget prévisionnel 2020.
  - Le centre aéré se déroulera du 06 juillet au 24 juillet 2020 (3 semaines).
  - La participation des communes pour 2020 s'élève à 0.90 €/habitant.
  - Point sur les différentes activités du centre.
  - Il y aura une présentation du Centre Social aux nouveaux élus.
  - Un audit sur le fonctionnement du Centre Social a été effectué.
  - Il a été décidé que les enfants qui sont hors secteur du Centre Social, pourront participer au centre aéré, moyennant 1 € de plus par jour et par enfant + obligation de prendre la carte d'adhésion du Centre Social.

### **Jean GAUDARD**

- Informe que les vitraux de l'église (1<sup>ère</sup> tranche) sont pratiquement posés.
- La société ADAGE a rédigé le dossier pour la demande de permis d'aménager du lotissement de la Maurance.

### **Pascal BERGER**

- Demande si la parcelle, à côté du lotissement le Clos des Goths, est à vendre. Mr le Maire informe que cette parcelle appartient à la famille PAGE, et que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **Sébastien JOLY**

- Fait un point sur le SICTOM :
  - Réunion des conseils syndicaux : la 1<sup>ère</sup> réunion n'a pas eu lieu car il n'y avait pas le quorum. Mr JOLY signale que les élus de Lusigny sont toujours présents aux réunions alors que certains élus d'autres communes n'ont jamais participé à ces réunions.
  - Mise à disposition pour les communes d'un broyeur. Le service technique de Lusigny a été informé du sujet.
  - L'accès au SICTOM sera compliqué pendant les travaux de la RCEA. Réflexion avec le Conseil Départemental pour modifier l'accès au SICTOM.
  - Une visite d'Allier Tri aura lieu le 24 mars 2020 à 18 h. Il y a encore quelques places de disponibles.
  - Si la commune est intéressée par les points enterrés, il faut réfléchir aux emplacements. Les travaux de génie civil sont à la charge de la commune.

### **Jacques FRADIN**

- Signale qu'il a assisté à l'assemblée générale de « Mise en Scène ». La pièce de théâtre a été jouée quatre fois. Le bilan financier est satisfaisant. Il y aura un investissement pour de l'éclairage de scène.

### **Hubert DEGRANGE**

- Demande si la commune a eu des contacts de la part de FREDON. Mr le Maire lui répond que non, il faudra donc les recontacter. L'adhésion 2020 a été envoyée à la mairie.
- Demande des informations concernant l'affaire de l'étang de Lyza. Mr le Maire informe que l'audience a été reportée en avril compte tenu du mouvement de grève des avocats.
- Signale que la route d'Orvalet est extrêmement boueuse.

### **Michelle MICHEL**

- Signale le désagrément rue d'Enfer : circulation des camions. Mr le Maire informe qu'il a reçu Mr DETROUSSAT – DDT de Dompierre sur Besbre pour ce problème de circulation.
- Signale les trottoirs qui sont dégradés rue d'Enfer. L'assise du trottoir est extrêmement tassée.
- Informe que « la décharge » rue d'Enfer est toujours d'actualité.
- La plaque en fonte Impasse des Charpentiers bouge toujours autant et fait autant de bruit. Mr GAUDARD recontactera l'entreprise qui est déjà intervenue sur ce sujet.

**Daniel LOMBARD**

- Informe que suite aux travaux d'enfouissement de câbles à la zone industrielle, il y a des problèmes de ravinement.
- Parc logistique : attention au détournement de flux routier, il faudra être vigilant.
- Signale qu'il a assisté à la réunion du SICTOM pour le vote du budget. Il informe qu'il a voté contre, car il considère que l'augmentation de 1 % de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) n'est pas nécessaire.
- Signale qu'il ne sera pas présent à la réunion de commission de contrôle des listes électorales, il s'en excuse.

**Eliane LEPINE**

- Demande des informations concernant les travaux du réseau d'eau Impasse des Goths. Mr BERGER informe qu'il a assisté à une réunion du SIVOM Sologne Bourbonnaise, et on lui a précisé que les travaux allaient reprendre et seront terminés cette année.

La séance est levée à 21 h 45.